



Chambre  
de **Métiers**  
et de l'**Artisanat**  
**Auvergne-Rhône-Alpes**  
**Haute-Savoie**

ARRIVÉE N° MAIRIE D'ANNEMASSE

VISA D.G.

	ATT.	AVIS	INFO		ATT.	AVIS	INFO
CAB			X	06 SEP. 2022			
DGS							
DGARCH							
DGACSAF							
DST			X				
DG-EFF							
				URB	X		

Mairie d'Annemasse  
Monsieur Michel BOUCHER  
Place de l'Hôtel de Ville  
74100 Annemasse

Direction : Etudes, territoires et Marchés  
Ref : BB/JB/ML  
Affaire suivie par : Jordan BRANGEON  
A l'attention de : Monsieur le premier adjoint, Michel BOUCHER

Annecy, le 29 août 2022

Objet : Avis CMA sur projet de modification n°4 du Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Annemasse

Monsieur le premier adjoint,

Vous avez transmis à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat Auvergne-Rhône-Alpes, pour avis, le projet de modification n°4 du Plan Local d'Urbanisme de la commune d'ANNEMASSE, et je vous en remercie. Après examen du dossier, j'ai le plaisir de vous adresser notre avis sur le projet.

### L'activité artisanale sur Annemasse :

#### Evolution du nombre d'établissements et poids de chaque secteur dans l'artisanat total

	2016	2022	Evolution 2016-2022	Poids dans l'artisanat total
Alimentaire	93	143	+54%	17%
Bâtiment	197	321	+63%	37%
Production	61	72	+18%	8%
Services	215	322	+50%	37%
Total	566	858	+52%	100%

### Sur la création d'un emplacement réservé n°75 sur les parcelles A048 et A5032

Nous notons et saluons votre initiative de conserver la vocation de ce site, et votre souhait de le valoriser à travers des activités d'artisanat et d'art. Les activités artisanales, même productives (sous réserve de prise en compte des potentielles nuisances) ont toute leur place en centre-ville et contribuent directement aux logiques d'animation économique et sociale et au renforcement des marchés de proximité.

CHAMBRE DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT DE RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES  
ANNECY  
28 avenue de France - BP 2015  
74011 Annecy Cedex

04 50 23 92 22 • contact.hautesavoie@cma-auvergnerrhonealpes.fr • cma-hautesavoie.fr

**Sur la modification de zonage en zone UX (de UXia vers UXi)**

Nous notons également cette modification de zonage en zone d'activité, au nord de la Rue de l'Industrie, afin de dédier ce foncier à l'implantation exclusive d'activités industrielles ou artisanales. Cette disposition permet ainsi d'éviter l'implantation de nouvelles activités commerciales (gros ou détail) ou de services dans une zone déjà bien équipée, tout en renforçant les possibilités d'implantation d'activités industrielles ou artisanales sur le secteur. Nous saluons cette disposition dans la mesure où ces activités ont parfois de grandes difficultés à trouver du foncier pour s'implanter sur le territoire.

Nous prenons également note de toutes les autres modifications que vous mentionner dans le rapport, sur lesquelles nous n'avons pas de remarques particulières à formuler.

**Compte tenu des éléments versés au dossier, la Chambre de Métiers Auvergne-Rhône-Alpes, sensible à la préservation des activités artisanales de proximité, émet un avis favorable à ce projet de modification du PLU.**

Je vous prie d'agréer, Monsieur le premier adjoint, mes salutations distinguées.

Olivier TAVERNIER  
Président

